SEANCE du 10 JUIN 2015

L'An deux mil quinze et le 10 juin, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AVRAINVILLE, régulièrement convoqués le 3 juin 2015, se sont réunis en la Maison Commune, sous la Présidence de Monsieur Philippe LE FOL, Maire.

Etaient présents : Mmes Pascale BOURGERON Muriel COELHO Aude COUSTANS Suzanne DENIAUD Nicole DESSAUGE Marie-Josée LEGOUT Sophie RIO Josette ROBIN

MM. Frédéric CHOQUEUSE Gérard DELANOE Eric JANIN Daniel PETIT Michel VILLEMIN

Etaient absents excusés : M. Paul BERNAUDEAU

Pouvoirs donnés à : M. Philippe LE FOL

Etaient absents : Néant

M. Gérard DELANOE a été nommé Secrétaire de Séance

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2015 est approuvé.

N°01/06-1/2015
APPROBATION MODIFICATION N°8 du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations des 10 mars et 22 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de prescrire une modification du P.L.U. pour réaliser des adaptations réglementaires portant notamment sur :
- la Zone des Marsandes afin de finaliser la voie structurante et sa liaison à la RN20
- d'autres adaptations mineures sur les zones urbaines ou à urbaniser

Suite à des évolutions législatives et en particulier l'entrée en vigueur de la loi ALUR, il convient de redéfinir et de compléter les objets de la modification engagée par :
- La confirmation des adaptations sur la Zone des Marsandes
- Les adaptations réglementaires diverses et notamment la prise en compte de l'abrogation des articles 5 et 14 ainsi que l'adaptation des autres articles afin de maîtriser et d'ajuster les conséquences de ces abrogations.

A noter que les adaptations sur la zone AUHc de l'Orangerie ont été vues dans le cadre de la Modification Simplifiée n°7 approuvée par délibération du 18 juin 2014.
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
-Vu l'Ordonnance du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme et son décret d'application n°2013.142 du 14 février 2013 ;
-Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13-1 et L 123.13.2,
-Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune ;
-Vu les délibérations prescrivant la Modification n°8 du P.L.U. des 10 mars et 22 avril 2014,
-Vu l'arrêté municipal n° 2015.18 du 23 mars 2015 mettant le projet de Modification n°8 du P.L.U. à enquête publique du 13 avril au 13 mai 2015 inclus,
-Vu les remarques des Personnes Publiques Associées auxquelles a été notifié le projet de Modification, soit celles contenues dans le courrier de la Préfecture en date du 11 mai 2015,
-Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur émettant un avis favorable avec trois recommandations particulières,
Considérant qu'il y a lieu d'apporter quelques adaptations au dossier soumis à Enquête Publique, afin :

- de prendre en compte les trois recommandations du Commissaire Enquêteur
- de corriger et compléter les documents constitutifs du dossier conformément aux observations de la Préfecture.

Considérant que ces adaptations ne remettent pas en cause le projet de Modification présenté à l'enquête publique et que le dossier ainsi corrigé est prêt à être approuvé,

DECIDE :
d'APPROUVER le dossier de Modification n°8 du P.L.U. tel qu'annexé à la présente délibération la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois avec mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
Le dossier est tenu à la disposition du public en Mairie et à la Préfecture de l'Essonne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

N°02/06-1/2015
SUBVENTION REGION pour CREATION d'une SALLE COMMUNALE SITE de l'ORANGERIE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de Création d'une Salle Communale sur le site de l'Orangerie, travaux estimés à 380 848.50 € H.T.
Il précise que ce bâtiment s'intègre dans un projet d'ensemble visant à créer un nouvel équipement plus particulièrement réservé aux Seniors au sein du nouveau quartier de l'Orangerie. Cette opération est la réponse apportée par la Municipalité, premièrement à un manque de local de réunion spécifique et aux problèmes rencontrés par cette population, propriétaire de résidences devenant trop grandes et trop difficiles à entretenir et qui souhaiterait de nouvelles résidences adaptées.
Le lotissement de l'Orangerie propose en effet 21 lots de tailles diverses, permettant une mixité sociale intéressante, telle qu'évoquée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune, cette composition répondant à la fois aux demandes des jeunes couples et des familles. S'y ajoutent 10 logements sociaux réalisés par une SA HLM, au cœur même de l'ensemble, ainsi que la Salle communale, entourée de 4 maisons de ville qui seront proposées à la location aux seniors sous gestion communale. Enfin, un aménageur réalise en entrée de quartier 4 maisons identiques répondant aux mêmes critères et qui seront mises en vente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ADOPTE le projet de Création d'une Salle Communale sur le site de l'Orangerie tel que présenté
S'ENGAGE à maintenir la destination de cet équipement pendant au moins quinze ans

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier des travaux tels qu'annexés en précisant que le montant des subventions attendues sur ce projet respecte la règle des 80% maximum du montant H.T.
DECIDE de solliciter dans le cadre du Programme d'Aménagement et de Développement Rural de la Région
Ile de France, une subvention au taux de 30 % sur une dépense plafonnée à 305 000 €
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en Section d'Investissement du Budget Communal
S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention accordée par la Région
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour comprenant 2 points étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire :

LE FOL Philippe	

Le Conseil Municipal :

BERNAUDEAU Paul	*Absent excusé*	*DELANOE Gérard*	
COELHO Muriel		*DESSAUGE Nicole*	
BOURGERON Pascale		*JANIN Eric*	
VILLEMIN Michel		*LEGOUT Marie-Josée*	
DENIAUD Suzanne		*PETIT Daniel*	
CHOQUEUSE Frédéric		*RIO Sophie*	
COUSTANS Aude		*ROBIN Josette*	